

# COMMUNE DE SAINT MARTIN DES OLMES

## Compte rendu Conseil Municipal du 10 Octobre 2023

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Olmes s'est réuni le Mardi 10 Octobre 2023 sous la présidence de M. Daniel Barrier, maire et a délibéré sur les questions suivantes :

- **Décision modificative budget communal - Paies,**
- **Participation aux frais de l'école publique d'Ambert et de l'école de Grandrif,**
- **Adhésion au groupement de commande pour le projet Cocon 63,**
- **Décision modificative budget ccas – Frais télé assistance,**
- **Questions diverses.**

L'an deux mille vingt-trois le mardi dix octobre à dix-huit heure trente minute, le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Olmes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BARRIER, Maire.

Date de convocation : 03 Octobre 2023

Nombre de conseillers : 11

Présents : Daniel BARRIER, Mireille LAROCHE, Philippe BOUARD, Thierry PIOT, Christophe DURET, Roland DURET, Cédric DUMEIL, Isabelle ESTRADE, Emilia GRANET.

Absent :

Procurations : Nelly ROCHER à Isabelle ESTRADE ; Jean-François KLUFTS à Thierry PIOT.

Secrétaire : Isabelle ESTRADE

### Objet : Décision modificative, DM 3 - 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains crédits prévus au budget primitif de l'exercice 2023 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615232 : Entretien et réparations sur réseaux	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

### **Objet : Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2022/2023**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération de la commune d'Ambert concernant la répartition intercommunale des dépenses des écoles publiques d'Ambert.

Pour l'année 2022/2023, la commune de Saint Martin des Olmes est concernée pour 22,5 enfants (7,5 maternelles dont une enfant en garde alternée et 15 primaires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette répartition et inscrit au budget primitif de 2023 la dépense d'un montant total de **21 4422,27 € (952,99 x 22,5)**.

### **Objet : Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2022/2023**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération de la commune de Grandrif concernant la répartition intercommunale des dépenses des écoles publiques.

Pour l'année 2022/2023, la commune de Saint Martin des Olmes est concernée pour 3 enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette répartition et inscrit au budget primitif de 2023 la dépense d'un montant total de **3 490,00 € (1 élève en primaire : 572,00€ + 2 élèves en maternelle : 1 459,00 €)**.

### **Objet : Adhésion à un groupement de commandes pour les études portant sur le changement des chaudières fioul et propane, Cocon63-3**

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs aux groupements de commandes,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** l'opération collective COCON63-3 initiée par le Département avec l'appui technique de l'Auhme ayant pour vocation de substituer les chaudières fioul/propane des bâtiments des collectivités publiques du Puy-de-Dôme par des solutions de production de chaleur renouvelable, afin faire face aux obligations réglementaires de réduction des émissions de CO2 et de faire face à l'envolée des prix de l'énergie.

**Considérant** que la commune de Saint Martin des Olmes a répondu au recensement des chaudières fioul et propane de ses bâtiments et a manifesté son intérêt à participer à cette opération collective, et qu'il est dans l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes pour les études portant sur le changement des chaudières fioul et propane – Opération COCON63 - 3,

## **DECIDE**

- 1) d'approuver** l'acte constitutif du groupement de commandes, ci-joint en annexe 01, pour la réalisation des études portant sur le changement des chaudières fioul et propane, au sein duquel le Département du Puy-de-Dôme, en la personne de son Président ou de son

représentant dûment habilité, exercera le rôle de coordonnateur, et sera en charge de passer, signer et exécuter, en notre nom et pour notre compte, l'ensemble des documents et des marchés et/ou accords-cadres, y compris les marchés subséquents, nécessaires à la réalisation de l'objet du présent groupement de commandes,

- 2) **d'autoriser** également le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, à encaisser l'ensemble des subventions relatives à ces études pour notre compte (lesquelles seront déduites de notre part du montant des marchés relatifs à ces études),
- 3) **d'approuver** l'adhésion audit groupement pour la réalisation des études portant sur le changement des chaudières fioul et propane pour l'ensemble des équipements (chaudières fioul et /ou propane) identifiés à l'annexe 02, pour lesquels le changement est envisagé,
- 4) **d'autoriser** Monsieur BARRIER Daniel, en sa qualité de Maire de Saint Martin des Olmes, dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,
- 5) **prendre note** qu'à l'issue de la tranche ferme (étude multi énergie) et au vu des résultats communiqués, une délibération sera nécessaire afin de notifier la volonté d'approfondir vers des études de faisabilité (Tranche optionnelle), d'identifier les équipements concernés et d'inscrire les crédits budgétaires correspondants.

#### **Objet : Décision modificative budget CCAS, DM 1 - 2023**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains crédits prévus au budget primitif de l'exercice 2023 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-8232 : Fêtes et cérémonies	60,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>60,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-8558 : Autres contributions obligatoires	0,00 €	60,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>60,00 €</b>	<b>60,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

#### **Objet : VŒU / MANIFESTE : Pour un élevage durable de ruminants au service des territoires vivants.**

La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (F.D.S.E.A.) de la Drôme ayant adressé un manifeste pour soutenir l'élevage durable de ruminants au service des territoires vivants :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le vœu suivant :

#### **L'appel des élu(e)s des territoires d'élevage de bovins, ovins et caprins.**

Nous, élu (e)s dans des départements d'élevage de ruminants, souhaitons apporter ensemble notre soutien à la préservation de ce secteur irremplaçable de l'économie durable de nos territoires, alors qu'il fait, régulièrement, l'objet d'une approche simpliste et caricaturale dans le débat public.

La forte baisse de production de lait et de viandes en France, couplée aux départs massifs d'éleveurs à la retraite attendus dans les cinq prochaines années, font peser une menace sans précédent sur ce secteur.

L'élevage de ruminants français, comme nos territoires sur lequel il est implanté, se trouve indéniablement à un tournant de son histoire : il est donc plus urgent que jamais de s'employer à offrir des perspectives claires et assumées aux jeunes générations qui auront la responsabilité de pérenniser cette activité, tout en œuvrant en faveur de notre souveraineté alimentaire, de la protection de l'environnement et de l'animation de nos territoires.

**C'est pourquoi, nous affichons, ensemble, ces convictions communes :**

**1. L'avenir de nos territoires est intrinsèquement lié à celui des exploitations d'élevage bovin, ovin et caprin qui y sont implantées.**

Si ces élevages venaient à disparaître, c'est tout un pan de notre économie qui s'effondrerait : au-delà même des emplois supprimés au sein des filières d'élevage, ce sont de très nombreuses activités commerciales, culturelles et touristiques qui seraient mises en danger. Car l'élevage de ruminants sur nos territoires est bien plus qu'une activité de production de lait, produits laitiers et de viandes de qualité ! Les troupeaux d'herbivores façonnent nos paysages. Ils sont au cœur de l'identité et du patrimoine de nos terroirs.

**2. Nous avons besoin de vaches, de brebis et de chèvres si nous voulons conserver nos prairies, utiles à la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité.**

Les débats actuels sur l'élevage de ruminants, notamment l'élevage bovin, mettent en lumière ce paradoxe : la France voudrait conserver, voire augmenter, ses surfaces en prairies qui stockent du carbone et abritent une biodiversité riche... tout en diminuant drastiquement les cheptels d'herbivores qui entretiennent ces surfaces !

Ces derniers, réduits à leurs externalités environnementales négatives en matière d'émissions de méthane entérique, deviendraient en effet, à en écouter certains, les principaux responsables du changement climatique.

Nous affirmons donc, ensemble, que nous ne conserverons nos millions d'hectares de prairies qu'à la condition de maintenir nos troupeaux d'herbivores sur ces hectares, et qu'il conviendrait que l'évaluation environnementale de l'élevage de ruminants, utile à la définition de politiques publiques, tienne compte également des externalités positives de cette activité en matière, notamment, de stockage de carbone et de protection de la biodiversité.

**3. Nous devons accompagner les jeunes générations vers des systèmes d'élevage définis collectivement comme « durables »**

Ces systèmes d'élevage durables répondent aux objectifs suivants : garantir aux éleveurs des prix couvrant leur coût de production et un bon niveau de qualité de vie au travail ; valoriser et protéger les ressources naturelles telles que l'herbe ; disposer d'un fort taux d'autonomie fourragère ; être peu dépendants de l'achat d'intrants : limiter l'usage des antibiotiques et des produits phytosanitaires. - Ce modèle d'élevage durable, caractérisé par une adéquation entre la taille du troupeau, la surface dédiée et la présence d'actifs, est très majoritaire en production bovine, ovine et caprine, sur nos territoires. Il devient en revanche une exception, à l'échelle de la planète.

**4. Nous devons garantir la cohérence de l'ensemble des politiques publiques locales, nationales, et européennes en faveur de la protection de ces systèmes d'élevage durable.**

La préservation de systèmes d'élevage durables sur nos territoires dépendra de la capacité de la France à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques qui impactent le secteur. A l'heure actuelle, cette cohérence est loin d'être établie ! Au contraire, les objectifs de politiques

publiques nationales et européennes agricoles, environnementales et commerciales se contredisent. Baisse de la production ? Souveraineté alimentaire ? Libéralisation des échanges mondiaux et importations croissantes de viandes ne respectant pas les normes de production sanitaires et environnementales européennes ? Les perspectives pour les éleveurs sont illisibles.

**Nous souhaitons donc qu'un cap politique clair soit assumé, en France, en faveur de la protection des systèmes d'élevage durables tels que définis au point 3 et que l'ensemble des décisions politiques affectant le secteur, à toutes les échelles, convergent dans cette direction.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Dates clé :**

- Samedi 11 Novembre : 10h30 - Cérémonie de l'Armistice
- Dimanche 17 Décembre : 15h00 - Noël des enfants